

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de Coslédaà-Lube-Boast

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 22-25

Le Maire de la Commune de Coslédaà-Lube-Boast,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
Vu le courrier en date du 13 août 2025 de la Société SAUR SUD-OUEST PYRÉNÉES GASCogne – 1004 Rue de la Vallée d'Ossau – 64121 SERRES-CASTET, relatif aux travaux de branchement au réseau d'eau potable de la parcelle cadastrée section AE n°77 sise Chemin du Day à Coslédaà-Lube-Boast.

Considérant que la réalisation de travaux de branchement au réseau d'eau potable de la parcelle cadastrée section AE n°77, nécessite de réglementer la circulation et le stationnement sur la voie communale dite Chemin du Day, à compter du 29 septembre 2025 ;

ARRÊTE

Article 1. : A compter du 29 septembre 2025 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation et le stationnement des véhicules sont réglementés comme suit sur la voie communale dite Chemin du Day, au niveau de la parcelle cadastrée section AE n°77:

- une circulation alternée est mise en place (avec un basculement de circulation sur la chaussée opposée) ;
- tout stationnement ainsi que tout dépassement sont interdits ;
- la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/heure.

Article 2. : Des moyens de signalisation seront mis en place par l'entreprise pour permettre l'exécution du présent arrêté.

Article 3. : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4. : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de la Mairie et affiché sur place, sera transmise à :

- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Thèze ;
- L'entreprise SAUR SUD-OUEST PYRÉNÉES GASCogne.

Fait à Coslédaà-Lube-Boast,
Le 22 septembre 2025

Le Maire,
Pascal BOURGUINAT



30 Route de la Mairie – 64160 COSLEDAA-LUBE-BOAST
Ouverture du secrétariat : Lundi : 8h30/12h30 et 13h30/16h00 – Mardi : 8h30/12h30 – Jeudi : 8h30/12h30 et 13h30/16h30
☎ 05 59 68 02 64
✉ mairiecosledaa@sfr.fr